

CONCOURS DE RECRUTEMENT POUR L'ACCES AUX EMPLOIS DE TECHNICIEN
SUPERIEUR DE SANTE – option : MICROBIOLOGISTE PREPARATEUR ET
GESTIONNAIRE EN PHARMACIE, PROTHESISTE DENTAIRE ET CONTROLEUR DE
QUALITE AU TITRE DE L'ANNEE 2001

Sujet 16

SESSION DU SAMEDI 10 NOVEMBRE 2001

EPREUVE DE : CULTURE GENERALE ET ADMINISTRATIVE

DUREE : 01 H 00

COEFFICIENT : 01

- 1) Le statut général de la fonction publique classe les fonctionnaires par catégorie.
Enumérez les différentes catégories puis donner les fonctions qui correspondent à
chacune d'elles.
- 2) Comment se manifeste pour le fonctionnaire l'obligation de réserve ?
- 3) Quels sont les éléments constitutifs d'un préavis de grève ?
- 4) Donnez la définition des sigles suivants : IOS ; CIRES ; CIREJ ; INHP ; CIAPOL ;
LANEMA.
- 5) Comment devient-on conseiller économique et social en Côte d'Ivoire ? Donnez le
nombre de conseillers économiques et sociaux puis indiquez les partis politiques qu'ils
représentent.
- 6) Qu'appelle-t-on initiative d'une loi ? Qui a l'initiative des lois en Côte d'Ivoire ?
- 7) Qu'est-ce qu'une liste électorale ? Indiquez les éléments d'identification d'un électeur
inscrit sur une liste électorale.
- 8) Enumérez les conditions à remplir pour être candidat aux fonctions de conseiller
municipal en Côte d'Ivoire.

Corrigé sujet 16

1) Catégorie A concerne les fonctions d'études générales de conception ; de direction.

Catégorie B concerne les fonctions d'application, consiste à traduire en mesure particulière les principes généraux arrêtés.

2)

Catégorie C concerne les fonctions d'exécution.

3) Les éléments constitutifs d'un préavis de grève sont :

- ✓ les motifs de la grève, lieu de la grève, la date de la grève
- ✓ l'heure du début de la grève

4) Institut d'Odonto-Stomatologie (IOS)

CIRES : Centre Ivoirien de Recherche Economique et Sociale

CIREJ : Centre Ivoirien de Recherche et d'Etudes Juridiques

INHP : Institut National d'Hygiène Public

CIAPOL : Centre Ivoirien Antipollution

LANEMA : Laboratoire national

5) C'est le Président de la République qui nomme les conseillers économiques et sociaux pour 5 ans parmi les personnalités qui par leurs compétences ou leurs activités concourent efficacement au développement économique.

6) C'est un texte présenté par le Président de la République (projet de loi et celui présenté par les députés appelé proposition de loi).

7) C'est un registre dans lequel figurent les noms des électeurs

b-) Nom et prénom les éléments d'identification d'un électeur sont nom du père et de la mère, date de naissance, le quartier, le numéro de bureau de vote, et le lieu de vote.

